

Questions orales

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[Traduction]

LA NAVIGATION

DEMANDE DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI SUR LE CABOTAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Paddy Neale (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, moi aussi je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion d'urgence nécessaire. Vu qu'un nombre considérable de marins sont privés de travail à cause du retard à appliquer une loi sur le cabotage au Canada, dont le gouvernement a donné les grandes lignes dans une déclaration de principe le 24 septembre 1973, je propose, appuyé par le député de Westminster (M. Leggatt):

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports de présenter sur-le-champ la loi sur le cabotage que le cabinet a approuvée le 14 mars 1974.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

* * *

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE

MESURE PRÉVOYANT DES REDEVANCES SUR LES EXPORTATIONS, L'INDEMNISATION POUR CERTAINS COÛTS D'IMPORTATION ET LA RÉGLEMENTATION DU PRIX DU PÉTROLE BRUT CANADIEN DANS LE COMMERCE INTERPROVINCIAL ET D'EXPORTATION

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) demande à présenter le bill C-18, tendant à imposer des redevances sur les exportations de pétrole brut et de certains produits pétroliers, à prévoir une indemnité au titre de certains coûts d'importation du pétrole et à réglementer le prix du pétrole brut canadien dans le commerce interprovincial et le commerce d'exportation.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

● (1410)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

LA SOURCE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX OPTIONS DE LA CANADIAN FUEL MARKETERS LIMITED POUR L'ACHAT DE MAZOUT DE CHAUFFAGE—LES VÉRIFICATIONS INDÉPENDANTES EFFECTUÉES AVANT LES ACHATS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre

[M. l'Orateur.]

de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné la déclaration du ministre des Approvisionnements et Services selon laquelle durant la réunion du comité consultatif technique établi pour conseiller le ministre et ses fonctionnaires au sujet des approvisionnements de pétrole, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a appris que Canadian Fuel Marketers Limited avait des options pour acheter une certaine quantité de fuel sur le marché mondial, le ministre dira-t-il très brièvement à la Chambre comment on a appris la chose et s'il pourrait déposer la documentation existante à ce sujet?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, c'est grâce au concours des représentants de Canadian Fuel Marketers Limited qui font partie du comité consultatif technique.

M. Stanfield: Comme cette compagnie, Canadian Fuel Marketers Limited, et la compagnie mère Shell Canada Limited étaient toutes deux représentées au sein du comité consultatif technique, le ministre dira-t-il à la Chambre quelles vérifications indépendantes ont été effectuées sur les marchés mondiaux avant que le ministère des Approvisionnements et Services ne soit chargé d'acheter les approvisionnements qui étaient censés être disponibles?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, simplement pour rectifier les propos du chef de l'opposition, je crois savoir que la CFM est une filiale de Shell International plutôt que de Shell Canada. Mes fonctionnaires ont vérifié sur le marché international les prix de Rotterdam et de New York qui sont publiquement enregistrés.

LE PRIX DU PÉTROLE ACHETÉ DE LA ROUMANIE PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Étant donné que l'entente avec Canadian Fuel Marketers Limited comportait notamment la prise en charge d'un contrat de cette compagnie en vue de l'achat de cinq millions de gallons de pétrole à la Roumanie, le ministre dirait-il à la Chambre combien le gouvernement a dû payer ce pétrole, celui surtout en provenance de la Roumanie auquel s'appliquait l'entente relative à cinq millions de gallons?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas ce prix sous la main. Pour autant que je me souviens, le ministre des Approvisionnements et Services a fait savoir qu'il donnerait des précisions quant aux différentes options une fois le choix fait.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Approvisionnements et Services. Peut-il dire à la Chambre exactement quel prix le gouvernement a payé ou devra payer pour les cinq millions de gallons de pétrole en provenance de la Roumanie dont il a acquis le contrat.

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, nous avons payé ce pétrole de la Roumanie 99½c. le gallon.

Des voix: Oh, oh!

M. Goyer: Nous avons payé le pétrole en provenance des Caraïbes entre 60c. et 86c. le gallon, soit une moyenne de 79c. le gallon. Je dois préciser que si nous avons décidé de verser un prix aussi fort pour du pétrole en provenance de